

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 8 (1872)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

8^me année.



15 DÉCEMBRE 1872

N° 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'instruction du Peuple. — L'école en Suède. — L'enseignement populaire en France. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

Voici le moment où nous devons prendre congé de nos lecteurs, où cessent les fonctions dont la confiance des instituteurs romands nous avait investis pendant les années 1871 et 1872.

Nous ne pouvons résister au désir d'adresser de sincères remerciements à tous nos collègues qui, durant une période inaugurée sous des auspices peu favorables, n'ont cessé de nous prêter leur appui moral et matériel, soit par des correspondances, soit par des articles ou des abonnements. Peut-être n'avons-nous pas répondu à toutes les exigences, satisfait à tous les vœux. Sans doute on s'était fait illusion sur nos lumières et nos forces. Quoi qu'il en soit, nous avons cherché à suivre le programme dont notre appel du 1^{er} janvier 1871 esquissait les grands traits. La réussite a-t-elle répondu à nos efforts? Si, sans avoir trop dévié de notre ligne de conduite, nous sommes restés dans des limites modestes, si nous n'avons pas fait tout

le bien réalisable, nous estimons que la tâche est lourde et que grande est la moisson.

Permettez-nous d'exprimer certains désirs au sujet du journal qui doit fournir aux instituteurs l'occasion de travailler et de raisonner.

La rédaction se préoccupera sans cesse de la nécessité d'insérer des articles qui obligent maîtres et parents de réfléchir sur les graves questions du développement de la jeunesse.

D'intéressants mémoires, non pas uniquement destinés aux hommes d'école, viseront à la diffusion des lumières et à la propagation des notions utiles, pour que l'*Educateur* trouve sa place au foyer domestique.

Jusqu'à ce jour, notre organe, un peu spécial, n'a été lu que par ceux auxquels il s'adressait directement.

Nous connaissons les difficultés à vaincre, si nos vues étaient prises en considération. Toutefois, il serait possible de tenter un essai. Peut-être, par des nouvelles bien pensées et bien écrites, par des analyses de morceaux judicieusement choisis, par l'introduction d'un élément plus scientifique, le but serait-il atteint et le journal pénétrerait-il dans le sein des familles.

Quant à la marche de la Société, nous n'insisterons pas sur ce point qui a fait l'objet d'un rapport dans le dernier Congrès. L'œuvre est solidement assise ; les intérêts dont elle est le centre et la sauvegarde sont trop sérieux et trop élevés pour qu'elle puisse périlcliter ou diminuer d'importance. C'est pourquoi nous voulons prier d'une manière spéciale nos lecteurs et abonnés de continuer à nos amis jurassiens le concours bienveillant et empressé dont nous avons reçu les nombreux témoignages.

La tâche du nouveau Comité sera lourde. De longues distances séparent le siège de la direction d'un centre qui par son influence facilite une active collaboration. Mais cet obstacle sera facilement surmonté par des hommes dont le zèle et le dévouement sont vivement appréciés.

Leur désir de réussir doublera leurs forces ; aussi faudra-t-il que les adhésions leur arrivent nombreuses et sympathiques.


Il ne s'agit point exclusivement du succès du journal ; il s'agit aussi de l'application d'un principe. Instituteurs, voulez-vous, par la communauté d'efforts, réaliser vos aspirations et vos vœux, améliorer la position qui vous est faite, entretenir avec vos collègues de l'étranger des relations éminemment favorables à la diffusion des lumières et au règne de la paix ? Oui, c'est là votre but, c'est votre devoir, et vous n'y faillirez pas.

Pour nous, si les travaux du Congrès de Genève contribuaient à consolider les résultats acquis et à fonder la ligue de l'instruction et de la pensée, nous ne saurions ambitionner de plus douce récompense.

Chers amis ! Persévérez dans cette activité, dans ce labeur opiniâtre qui ont assuré à la Suisse un renom justement envié ! Préparez à la famille des pères diligents, à la patrie des citoyens dévoués, à l'humanité des membres tolérants et justes qui mettront en pratique ce précepte divin : « Aimez-vous les uns les autres. »

LE COMITÉ-DIRECTEUR.

Genève, 10 décembre 1872.



L'instruction du Peuple

par Em. DE LAVELEYE (1)

M. de Laveleye, dont nous parlions dernièrement comme de l'un des écrivains qui ont le mieux mérité de l'instruction publique en France, vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des amis du progrès intellectuel et de la diffusion des lumières, par le grand et bel ouvrage qui vient de sortir des presses de M. Hachette.

Ce travail, de près de 500 pages, se compose de deux parties distinctes et d'une étendue très-inégale. La première, qu'on pourrait considérer comme la partie fondamentale et philosophique de l'ouvrage, traite des grandes questions à l'ordre du jour dans le champ de l'Ecole, en France et dans tous les pays civilisés, l'importance, la nécessité et l'urgence de l'instruction populaire — l'intervention de l'Etat dans cette branche de la vie publique. — Les principes de l'instruction obligatoire et ses moyens d'application, — la gratuité de l'enseignement, — l'enseignement laïque, — l'administration scolaire, — la question de savoir à qui appartient la nomination de l'instituteur, — l'architecture scolaire, — l'entretien des écoles, — les matières enseignées, — la rétribution ou mode de paiement de l'instituteur, — les principes qui doivent présider à l'élaboration d'une loi d'enseignement primaire; tels sont les douze points traités dans les cent premières pages du livre de M. de Laveleye.

Dans la seconde partie et la plus considérable (elle n'a pas moins de 3 à 400 pages), l'auteur de *L'instruction du Peuple* passe en revue tous les pays du globe, petits ou grands, dont les écoles sont à un degré quelconque l'objet de la sollicitude du pouvoir et du public. Ces pays, au nombre desquels figurent

(1) Paris, chez Hachette, 1872. Un beau et grand volume de 489 pages in-8.

les 25 Etats et demi-Etats confédérés de la Suisse, ainsi que les 39 Etats et les 10 territoires de l'Union américaine, plus le district fédéral de Colombie, forment chacun l'objet d'une notice plus ou moins détaillée, selon l'importance de la contrée décrite et selon l'étendue aussi des renseignements recueillis par M. de Laveleye. Pendant que l'Europe est représentée par la totalité de ses Etats, y compris la Turquie et la Grèce, et l'Amérique par un grand nombre de républiques, par la Guyane et par l'empire du Brésil, l'Asie n'entre en ligne que par la Chine, le Japon, et l'Afrique, moins bien dotée encore, n'a à présenter que l'Egypte et l'Algérie, cette annexe de la France et qui, pourtant, est une terre plus européenne qu'africaine. L'Australie, cela va sans dire, est encore placée plus bas dans l'échelle de la civilisation, où elle n'est citée que pour deux colonies, celles de Victoria et du Queensland, dans l'Australie anglaise. Voilà à grands traits et en résumé la substance de la seconde partie de l'œuvre de M. de Laveleye.

Ajoutez-y maintenant, en guise d'appendice, plusieurs tableaux de statistique scolaire comparée, d'un haut intérêt, un tableau entre autres du journalisme européen en 1868, un tableau du degré d'instruction des miliciens en Néerlande et une notice sur les bibliothèques publiques de la Suisse, et vous aurez une idée sommaire du riche contenu du livre de l'instruction publique.

Mais tout cela ne donnerait néanmoins qu'une idée bien imparfaite et superficielle de ce remarquable travail; si nous nous en tenions à cet aspect général du sujet, si nous n'entrions pas un peu dans les détails, et si nous ne faisons pas connaître, par quelques emprunts, les vues de l'excellent écrivain, auquel la science éducative est redevable d'un nouveau service après tous ceux qu'il lui a rendus précédemment et auxquels nous faisons allusion dans notre premier article sur la Littérature pédagogique et l'instruction populaire en France (1).

M. de Laveleye commence son livre en proclamant la question de l'instruction du peuple comme la plus importante, la plus urgente de notre temps, dans le monde entier. Il montre cette importance et cette urgence reconnues chez tous les peuples civilisés, qui, à l'envi, dans toutes les parties du monde, travaillent à fonder ou à améliorer l'instruction du grand nombre. Parmi les écrivains dont l'auteur invoque le témoignage, nul n'a plus heureusement fait sentir l'importance de l'instruction *pour le bien-être et la richesse des nations* que le

(1) Page 220 de cette Revue.

surintendant actuel des Ecoles du Connecticut dans les Etats, M. Wickersham (1), dont nous citons en note un passage.

M. de Laveleye démontre ensuite la nécessité absolue de l'instruction *pour faire tourner au bien* le mouvement démocratique et égalitaire qui s'opère partout aujourd'hui et qui entraîne les monarchies comme les républiques. « Donnez, « dit-il, le suffrage à un peuple ignorant et il tombera aujourd'hui dans l'anarchie, demain dans le despotisme. » Et la question sociale, cette question si redoutable, comment se résoudrait-elle si vous ne donnez pas aux ouvriers le moyen de devenir propriétaires et capitalistes par l'instruction ? « Si « l'on maintient en haut l'instruction, la richesse et l'égoïsme ; « en bas, l'ignorance, la misère et l'envie, il faut s'attendre à « de sanglants bouleversements. » Mais beaucoup de monde se trouvant d'accord sur le besoin d'instruction, l'Etat et les autres pouvoirs constitués ont-ils à y intervenir et comment ? Deux groupes d'hommes assez nombreux, les économistes à outrance, par une application excessive du *laissez faire*, et les cléricaux, s'accordent pour contester à l'Etat le droit de diriger l'instruction et surtout de la rendre obligatoire ? Mais si l'Etat, observe M. de Laveleye, a le droit de « punir celui qui viole ses « lois, n'aurait-il point le droit de les faire comprendre à tous ? « Obligé d'entretenir des gendarmes, il lui serait défendu « d'entretenir des instituteurs ? Celui qui a le droit de pendre, « disait le grand historien et publiciste Maccaulay, en un mot « qui résume tout, a le droit d'enseigner.

« L'Eglise a eu longtemps le monopole de l'instruction en « France, en Italie, en Espagne, en Portugal. Qu'en a-t-elle « fait ? Dans les Deux-Siciles, la moyenne des personnes « sachant lire et écrire ne s'élevait pas à 1 sur 10. Chez les « femmes non-seulement de la campagne, mais de la bour- « geoisie, à peine 2 sur 100 savaient un peu lire et écrire. »

Mais même dans les pays où le clergé s'est montré favorable à l'instruction, où des corporations puissantes favorisent depuis un siècle environ la diffusion des lumières, tous les partis ont reconnu que l'intervention de l'Etat était indispensable. « Cette intervention, dit M. de Laveleye, doit être de « deux sortes ; il faut que l'Etat oblige les Communes à établir « des écoles et à entretenir de bons maîtres... il faut en second « lieu que l'Etat entre pour une part dans les dépenses des

(1) « L'instruction rend le travail plus productif : si tout le blé récolté aujourd'hui aux « Etats-Unis devait être battu et converti en farine par les procédés des temps primitifs, « la population entière y suffirait à peine. Grâce aux machines, un petit nombre de « travailleurs exécutent cette besogne. C'est le travail dirigé par l'intelligence qui cons- « truit nos maisons, nos ponts, nos routes en fer, nos vaisseaux, qui fabrique nos montres, « nos pianos, nos presses, en un mot, qui crée la civilisation. L'éducation élève le « travailleur. » P. 4.

« Communes,... il est juste que les districts riches viennent en aide aux districts pauvres, attendu qu'il s'agit d'un service d'intérêt général. »

Mais l'expérience a prouvé que l'instruction ne peut être générale que si elle est *obligatoire*. Les enfants ont droit à l'instruction, « ce pain de l'esprit, comme à celui du corps. » C'est là une vérité reconnue par les publicistes, depuis Puffendorf jusqu'à ce M. de Stubenrauch qui en parlait éloquemment au dernier Congrès international de bienfaisance, à Francfort, en 1857.

Ce n'est pas sérieusement, dit M. de Laveleye, qu'on objecte la liberté individuelle, car si la loi punit le père qui ne nourrit pas ses enfants, pourquoi ne pourrait-elle pas punir celui qui leur refuse la nourriture spirituelle? « Eh quoi! l'Etat contraint la jeunesse à quitter son foyer, son travail, pour aller passer les plus belles années de sa vie dans les casernes, de verser son sang et d'obéir à la volonté d'autrui; il s'empare de l'homme, le retient sous les drapeaux, lui enseigne le maniement des armes et le punit très-sévèrement, s'il se dérobe à cet enseignement forcé. Voilà ce que fait l'Etat et il ne pourrait pas obliger un enfant à s'instruire, à devenir un citoyen utile à soi et aux autres. Il pourrait établir l'impôt du sang et il n'aurait pas le droit de décréter la bienfaisante conscription des lumières et de la civilisation. Imposer la caserne serait légitime et imposer l'école serait inique. »

Il est difficile de mieux prouver la légitimité de l'intervention de l'Etat et de l'obligation, que ne le fait dans ces lignes M. de Laveleye. Il serait seulement à désirer que de même que l'Etat pourvoit à l'entretien du militaire pendant qu'il est à la caserne, l'Etat et la Commune pussent aussi pourvoir à celui de l'enfant pauvre qui ne gagne pas sa nourriture, quand il est en classe, et encore moins celle de ses parents dont il est parfois un aide utile, quand il n'est pas leur unique soutien. Que de familles pauvres encore dont le chef allant au travail et la mère se trouvant malade, l'un des enfants, fille ou garçon, devient nécessairement le garde-malade et le cuisinier de ses parents hors d'état de se procurer d'une autre manière les secours nécessaires à leur triste existence. Ce sont là sans doute des cas exceptionnels, mais ils se présentent assez fréquemment au sein de la classe laborieuse pour mériter l'attention du législateur soucieux des souffrances de ses semblables. C'est mû par des considérations semblables que le Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande, en se prononçant pour l'obligation, a cru devoir y mettre ce correctif équitable, mais malaisé à observer: *entenant compte de la position des parents*.

A tous les arguments de DROIT que l'auteur de l'Instruction publique fait valoir en faveur de l'obligation, vient s'ajouter l'argument décisif de FAIT, déjà allégué par M. Cousin, en 1838, « que les seuls pays de l'Europe qui aient réussi à faire pénétrer « l'instruction dans toutes les classes, sont ceux qui ont rendu « l'enseignement obligatoire. » Ces pays sont en général des pays protestants parce que, comme le fait remarquer M. de Laveleye, « un protestant qui ne sait pas lire ne peut remplir « l'un des premiers devoirs que son culte lui impose, et le « clergé protestant a été conduit ainsi à favoriser l'instruction « obligatoire, tandis que le clergé catholique n'a vu aucune « incompatibilité entre une piété très-satisfaisante à ses yeux « et une ignorance absolue. » Une autre circonstance à l'avantage des jeunes protestants, c'est que la communion se faisant plus tard, ils sont retenus plus longtemps à l'école.

A ceux qui parlent de l'obligation comme d'une tyrannie, l'auteur de l'Instruction répond par l'exemple des cantons suisses et des pays scandinaves, c'est-à-dire les pays les plus libres, après la république démocratique de l'Helvétie.

A l'obligation correspond naturellement la gratuité, bien que dans tous les pays où l'enseignement est obligatoire, il ne soit pas gratuit. Mais les écoles religieuses sont gratuites, et c'est là ce qui a fait leur succès! La gratuité de l'enseignement primaire avait d'ailleurs été décrétée en France, en 1791, sur un rapport du célèbre Talleyrand, qui justifiait parfaitement cette mesure (1).

Aux adversaires passionnés que présente la gratuité, et qui, en France (nous avons entendu dire cela aussi en Suisse et à Neuchâtel), parlent de communisme, M. de Laveleye demande si une Commune fait du communisme quand elle pave les rues, les éclaire, les arrose et paye les autres services dont la communauté jouit? « Elle allume les réverbères pour dissiper les « ténèbres de la nuit, pourquoi ne pourrait-elle pas dissiper « aussi les ténèbres de l'ignorance qui font encore plus de « maux? La gratuité, ajoute l'auteur, a été introduite par les Etats-Unis, l'Italie, le Danemarck, la Prusse, etc.

La laïcité de l'enseignement n'est pas plaidée avec moins de force dans l'ouvrage dont nous parlons. « L'Etat, dit-il, est

(1) « La société doit d'abord payer ce qui est nécessaire pour se défendre et gouverner, « puisque avant tout elle doit pourvoir à sa propre existence. Elle ne doit pas moins payer « ce qui est nécessaire pour assurer à chacun sa liberté et sa propriété, pour écarter des « associés une foule de maux auxquels ils seraient sans cesse exposés hors de la société; « enfin pour les faire jouir des biens publics qui doivent naître d'une bonne association; « car voilà les trois fins pour lesquelles la société s'est formée et comme il est évident que « l'instruction a toujours tenu un des premiers rangs parmi ces biens, il faut conclure que « la société doit aussi payer ce qui est nécessaire pour que l'instruction parvienne à chacun « de ses membres. »

« laïque; l'École doit l'être comme lui; ce qui ne veut pas dire
« athée ou irréligieuse, témoins l'école hollandaise ou l'église
« non confessionnelle (unsectarian) des Etats-Unis et du Haut-
« Canada qui, au témoignage de l'illustre historien américain
« Bancroft, est l'une des plus importantes conquêtes de notre
« époque... Les Etats-Unis, poursuit M. de Laveleye, la Hollande
« et le Haut-Canada, sont peut-être les pays du monde où la
« religion, fortement enracinée dans les âmes, exerce le plus
« d'influence et l'influence la plus moralisatrice sur la vie natio-
« nale. Comparez (dit-il) sous ce rapport l'Espagne et les Etats
« romains, où l'instruction primaire était entièrement aux mains
« du clergé, et voyez de quel côté était l'avantage? C'est surtout
« dans les pays où l'école est fréquentée par des enfants de
« cultes différents que l'école mixte est nécessaire, autrement
« il faudrait autant d'écoles qu'il y a de confessions. »

Nous ne pouvons qu'indiquer ici l'argumentation serrée de M. de Laveleye, dont la doctrine est que l'instituteur doit enseigner la morale et le prêtre le dogme. Mais la morale, ce n'est pas ce qu'on appelle parfois la morale indépendante, c'est-à-dire *sans Dieu et sans immortalité de l'âme*. « Supprimez, dit-il, l'idée religieuse, l'idée de Dieu, et la morale manque de base; supprimez l'immortalité de l'âme, et elle manque de sanction. » M. de Laveleye regarde comme une amère dérision ce qu'on a nommé *la justice immanente*. « Si Dieu n'est pas, rien n'est fixe, absolu, immuable. Donc point de morale fixe, absolue, immuable. Avec l'idée de Dieu s'évanouit celle du bien et celle du juste... Impossible de parler de devoirs aux enfants sans parler en même temps de Dieu, de l'immortalité de l'âme. »

Pour l'administration scolaire, qu'aborde ensuite l'auteur de l'Instruction publique, il donne pour modèles certains Etats de la Suisse et les Etats-Unis, où les pères de famille constituent un Comité local plus compétent que l'autorité communale. M. de Laveleye compte d'ailleurs beaucoup sur les Inspecteurs cantonaux et provinciaux, bien rétribués et choisis parmi les maîtres d'école les plus capables ou parmi les anciens professeurs d'école normale. « Il faut prendre des hommes ayant des connaissances pédagogiques spéciales. *La nécessité et les bons effets de l'inspection sont reconnus partout; mais tout dépend du personnel. Les inspecteurs devraient présider les conférences d'instituteurs ainsi qu'ils le font en beaucoup de pays, donner des conférences* (1). »

(1) M. de Laveleye cite un ouvrage analogue au sien par le fond et le titre : *L'instruction du peuple*, de M. Tempels, qui voudrait qu'on fit des leçons sur de grands globes, une horloge, un baromètre. « Il ne s'agit pas, dit-il, de faire apprendre des termes et des définitions, mais de voir beaucoup de choses et de meubler le cerveau. » Meubler le cerveau, cette expression rappelle celle plus exacte de Montaigne : *meubler*

Le choix du personnel, oui, voilà en effet la pierre de touche de l'inspection. Si les hommes que vous choisirez ne se meuvent pas dans une sphère plus étendue et un courant pédagogique plus élevé que ceux qu'ils sont chargés d'inspecter, leur influence sera faible et n'aura pas pour effet de donner une impulsion efficace à l'école populaire.

A la Commission locale, aux inspecteurs cantonaux et provinciaux, M. de Laveleye, s'inspirant de ce qui se fait à Zurich et en Amérique, propose un Comité supérieur annuel formé de tous les inspecteurs et d'instituteurs nommés par leurs pairs que présiderait le chef politique de la province, à côté duquel il y aurait encore un Directeur ou Ministre de l'Instruction publique. Cette organisation a quelque chose d'un peu complexe.

Passant à la nomination de l'instituteur, il voudrait qu'elle appartint à l'Etat, comme cela avait lieu dans la Belgique soumise à la Hollande (avant 1830) ou que l'Etat y eût une part prépondérante comme en Prusse, parce que l'instituteur nommé par la commune n'a pas d'avenir, que le corps enseignant doit fixer une hiérarchie, et que l'enseignement est un objet d'intérêt général et non local.

L'inspecteur ferait les présentations. Pour suspendre un instituteur, il faudrait une décision du Comité scolaire, ratifiée par l'inspecteur cantonal. Mais pour le destituer, il faudrait un jugement. « Car un maître destitué à merci n'est qu'un valet. La destitution serait prononcée par un tribunal formé de membres du corps enseignant et de fonctionnaires compétents de différents degrés. L'inspecteur ferait l'office de Ministère public et l'instituteur dont il demanderait la destitution pourrait toujours se défendre. » M. de Laveleye est, comme on le voit, un avocat zélé de l'indépendance du corps enseignant; mais, en substituant l'action de l'Etat à celle de la commune, il suppose ce dernier plus avancé; plus libéral que la commune et ne tient pas compte de l'objection capitale qu'on pourrait faire à ce système, celle que l'Etat, c'est-à-dire le parti dominant, pourrait vouloir imposer à toutes les communes, des instituteurs de son bord dans les pays où l'intérêt politique ou religieux passe avant l'intérêt éducatif et intellectuel.

La sollicitude que montre pour son sujet l'auteur de l'Instruction publique, laisse aisément deviner ses exigences qui sont d'ailleurs celles de tout ami de l'éducation à l'endroit de

l'esprit en le forgeant. M. Tempels a l'air aussi de ne penser qu'à un seul ordre de sciences, les sciences physiques. A propos de DÉFINITIONS, l'auteur de cet article se permet de signaler l'analogie de l'opinion de Tempels et de Laveleye avec celle qu'il a souvent exprimée dans cette feuille.

l'architecture de l'école, de son emplacement, de sa distribution intérieure et des méthodes à suivre, toutes choses qu'il réunit et traite dans un même chapitre, un peu condensé et sommaire. Il veut l'école simple de style, ornée à l'extérieur d'un jardin, au dedans de cartes nombreuses, d'images historiques, de bustes d'hommes célèbres, d'échantillons de minéraux, de plantes, et où, en fait de méthodes d'enseignement, on se serve *des objets* parlant à *l'âme* par *les yeux* et non par le raisonnement et les définitions qu'emploient de préférence certains maîtres élémentaires incapables de se faire petits aux petits, c'est-à-dire de s'élever à la véritable conception de l'enseignement du premier âge, le plus touchant des enseignements selon nous, car il s'adresse à ceux dont le Christ a dit : Laissez venir à moi les petits enfants....

La question de l'entretien des écoles est plus facile à régler que les précédentes et ne prend que deux pages dans l'ouvrage de M. de Laveleye. « Presque partout, dit le judicieux « écrivain, les communes et l'Etat interviennent, et il est juste « qu'il en soit ainsi. »

Le traitement ou, comme dit M. de Laveleye, la rétribution de l'instituteur, offre moins de difficultés encore, les amis de l'instruction étant unanimes à reconnaître que l'instituteur est trop peu payé et qu'il ne reçoit que la moitié, et parfois même le tiers de ce qu'on donne à un cocher. « Cette parcimonie, « s'écrie M. de Laveleye, est une honte pour notre époque. « Elle vient de ce que nous ne voyons pas que la civilisation « n'est autre chose que la diffusion des lumières. Le minimum, « ajoute l'écrivain que nous analysons, ne devrait jamais être « inférieur à 1,000 fr., et le traitement devrait comme en Saxe, « augmenter avec les années de service. » L'auteur de l'Instruction est aussi partisan des pensions de retraite. Ce n'est pas le corps enseignant qui se plaindra de ses bonnes dispositions à cet égard. Toutefois nous ne le suivons pas jusqu'au bout dans cette vue, lorsqu'il voudrait, par exemple, qu'on accordât à l'instituteur une prime en raison des résultats obtenus, c'est-à-dire par *élève qui quitte son école suffisamment instruit*. Car il y aurait quelque chose de trop malaisé, de trop arbitraire, de trop élastique dans la manière de constater ces résultats ainsi que d'apprécier la part exacte des divers maîtres et celle des influences multiples sous l'empire desquelles l'élève est arrivé à ces résultats constatés dans l'examen final proposé et qui se ferait à la 13^e année de l'élève.

Nous arrivons à un point très-important : *les Matières enseignées* ou, comme nous dirions dans le langage consacré, au programme de l'école. « Le but de l'enseignement ou plutôt de

« l'éducation, dit très-bien M. de Laveleye, est avant tout de
« fortifier le sentiment moral, ensuite de développer les forces
« de l'esprit et du corps. Education morale, intellectuelle et
« physique, voilà ce qui est indispensable. La religion et la mo-
« rale sont les principaux objets de l'enseignement. Mais, par
« les raisons énoncées plus haut, l'instruction religieuse ne peut
« être attribuée à l'instituteur, elle doit être réservée au maître
« du culte. La morale doit être enseignée par le maître, comme
« elle l'est en Néerlande et aux Etats-Unis.... Ce qu'il faut, c'est
« que la grande idée concernant Dieu, le devoir, la charité, la
« fraternité des hommes, l'humilité et la dignité humaines
« passent du cœur du maître au cœur des élèves, par l'ensemble
« de l'enseignement, par des récits, par des exemples, par
« toutes les paroles qui arrivent à l'oreille de l'enfant... »

Le programme de M. de Laveleye est d'ailleurs celui de nos écoles suisses, plus l'hygiène. Mais il a soin de nous dire que
« ces notions ne constitueraient pas des branches spéciales à
« apprendre pédantesquement de façon à surcharger la mé-
« moire de l'enfant. On peut imiter sur ce point la Saxe et le
« grand duché de Bade et employer surtout la méthode de l'*ini-*
« *tiative ou l'enseignement par l'aspect*, encore trop négligé dans
« les écoles. »

Le dernier article n'étant que la réduction en articles de loi des principes exprimés dans les chapitres précédents, nous terminons ici l'analyse rapide que nous venons de faire au courant de la plume, de la première partie du beau livre de M. de Laveleye. Prochainement nous en étudierons la seconde, relative à l'état de l'instruction publique dans les Etats quelque peu civilisés de toutes les parties du monde, en nous arrêtant à ce qui mérite le plus l'attention des amis de l'enseignement et de l'éducation. *(A suivre.)*

A. DAGUET.

De l'enseignement populaire en Suède.

Un voyageur français, M. Jules Nougaret, a publié sous le titre que nous donnons une brochure qui jette un certain jour sur l'Etat de l'instruction publique en Suède et qui nous est envoyée de Stockolm par une institutrice suédoise attachée à l'école de Klara. Nous en donnons quelques extraits relatifs soit à l'histoire de l'éducation, soit aux méthodes en usage dans ce pays lointain.

L'instruction publique date de Gustave Wasa ; ce roi, le libérateur et le réformateur religieux de son peuple, chercha aussi à en être l'émancipateur intellectuel. L'œuvre du fondateur de la dynastie fut continué par son petit-

filis, le plus grand roi qu'ait eu la Suède après le premier Gustave, Gustave-Adolphe. Mais l'ignorance des grands et des évêques luthériens eux-mêmes était un obstacle à la réforme scolaire. L'enseignement populaire ne commence réellement que sous Charles XI qui déclara l'instruction obligatoire (1686), avec défense de *confirmer* celui qui ne saurait pas lire, et à cette défense, fut ajoutée celle de *marier* quiconque ne saurait pas lire.

C'est ainsi que la royauté travaillait à la propagation des lumières. Mais les écoles manquaient encore dans une grande partie du pays et une ordonnance obligea chaque paroisse à établir des maîtres pour instruire la jeunesse.

Quand le général français Bernadotte, devenu prince royal, monta sur le trône sous le nom de Charles-Jean, il s'en fallait bien que l'instruction populaire fût ce qu'elle devait être. La Suède avait des universités et des gymnases, mais les écoles du peuple et les écoles rurales étaient souvent médiocres ou nulles. Parut enfin la loi de 1842, dans laquelle Charles-Jean organisait enfin l'instruction obligatoire et fixe en *abandonnant aux communes le produit de la moitié de l'impôt personnel pour l'entretien des écoles*, avec la faculté aux localités de parfaire les dépenses au moyen d'un impôt communal.

Ce bienfait de l'instruction étant enfin compris des citoyens comme du gouvernement, ils secondèrent les efforts du trône pour les lumières. Rien ne le fait mieux voir que la sollicitude des riches suédois à léguer des sommes considérables en faveur des écoles, quand ils ne leur laissent pas la totalité de leur fortune, comme c'est le cas pour ceux qui meurent sans enfants ou sans héritiers directs.

Il ne faut pas perdre de vue les conditions physiques qui rendent la propagation de l'instruction populaire et rurale plus malaisée en Suède qu'ailleurs. Aussi dans le principe, c'est-à-dire au XV^e siècle, les écoles étaient ambulantes, c'est-à-dire qu'un maître parcourait les diverses localités d'une paroisse. Ces écoles n'ont pas tout à fait disparu, mais tendent à s'effacer devant les écoles fixes.

Dans les villes, l'enseignement a fait de grands progrès de 1850 à 1860, et doit beaucoup à un gentilhomme, le comte Ruderschöld, promoteur des méthodes perfectionnées. L'enseignement mutuel lui était antipathique ; il le combattit à outrance et y substitua les *petites écoles* où un enfant de 14 ans devient l'instituteur de plusieurs autres qu'il instruit séparément, mais qu'il réunit pour les examiner simultanément toutes les semaines.

Un autre promoteur de l'enseignement fut M. Siljeström qui voua ses soins à l'éducation physique sacrifiée jusqu'alors à la culture intellectuelle. Il travailla beaucoup aussi à l'amélioration des maisons d'écoles qui se trouvaient dans un état déplorable et obtint une transformation notable dans l'intérêt de la santé et de l'instruction des élèves. Siljeström avait entrepris aussi de séculariser les écoles placées presque partout sous le patronage ecclé-

siastique et réussit d'abord à Stockholm, Gothembourg et Norköping ; le clergé n'est cependant pas exclu de l'administration scolaire, mais il a cessé d'y être prépondérant.

Un instituteur distingué, Meiserberg, avait institué une école modèle à Gothembourg ; il fut appelé à Stockholm, où il exerce une bienfaisante influence qui ne s'arrête pas à l'école, mais pénètre sous le toit domestique, où l'amour qu'on lui connaît pour l'enfance le fait accueillir avec sympathie et respect.

A Stockholm, il y a beaucoup d'institutrices, 100 environ à côté de 20 instituteurs, mieux payés que les premières comme partout. Les filles dans les écoles sont mêlées aux garçons jusqu'à l'âge de 12 ans ; le programme comprend la religion, la lecture et l'écriture, la géographie et l'histoire, l'histoire naturelle, la musique, le dessin, les exercices du corps ; la religion n'est pas enseignée dogmatiquement, mais par entretiens. L'intuition est en honneur. Pour faire comprendre à l'enfant le nombre 4, on lui met dans la main 4 petits carrés de bois. Pour l'histoire naturelle on met sous les yeux des élèves des albums où sont dessinés les animaux, les végétaux, les minéraux.

L'école Klara à Stockholm réunit de jeunes garçons et de jeunes filles et se distingue par ses méthodes. L'organisation de cette école offre cela de particulier, que les institutrices montent avec les élèves d'une classe dans une plus élevée pour redescendre ensuite et recommencer la même opération.

Les exercices militaires sont de rigueur dans toutes les écoles de la Suède. Il y a à Stockholm, une école d'orphelins fondée et entretenue par les francs-maçons, et dont un prince royal, Oscar, est le protecteur spécial ; il comprend 75 garçons et 85 filles, les enfants y entrent à cinq ans, et en sortent à 14 ou 15.

Les écoles suédoises respirent le bonheur et la joie ; elles ont préparé la grande réforme de 1855, et par laquelle le gouvernement de Charles XV a proclamé l'égalité politique et la substitution d'un régime représentatif à l'ancienne division en quatre ordres qui ne répondait plus aux exigences de la société actuelle. (*Extrait abrégé de la brochure de M. Jules Nougaret*).

En nous envoyant cette brochure, parue en 1869, Mlle A*** nous dit qu'il y a eu plus d'un changement depuis lors dans les écoles suédoises, que néanmoins cet écrit peut nous donner une idée de ce qui se passe sur la terre de Linnée et de Berzélius en matière d'instruction populaire. Mais combien plus instructive eût été la publication de M. Nougaret, si l'auteur eût été un homme d'école et non un simple dilettante et qu'il eût été à même de contrôler les méthodes suédoises et de les comparer avec celles des autres pays. On regrette aussi que l'histoire de l'éducation en Suède et dans les pays scandinaves en général, ne lui soit pas plus familière et qu'il n'en parle pas d'une façon plus précise. Le fameux chancelier de Gustave-Adolphe, Axel Oxenstierna, était un grand ami des écoles et s'entretenait souvent de ce sujet avec le pédagogue holsteinois Rattich et avec cet éducateur slave plus éminent

encore qu'on appelle Coménius. Mais la lacune qui nous a surtout frappé dans la brochure de M. Nougaret, c'est l'absence totale de détails en ce qui concerne la HAUTE ÉCOLE DES PAYSANS fondée par le célèbre homme d'Etat et évêque Grundwig en Danemark, mais dont la propagation en Norvège d'abord, puis en Suède, aurait certainement mérité d'attirer l'attention de l'auteur de l'enseignement populaire en Suède. Un journaliste suédois nommé Sohlmann prit l'initiative et fonda une association générale qui a ouvert plusieurs écoles de ce genre. Une demoiselle, Anna Hierta, a publié dans le Manuel général de l'Instruction primaire (1869), des notices intéressantes sur les écoles gratuites d'ouvrières instituées à Stockholm et sur le salon de lecture pour les dames établi dans la même ville. Les écoles gratuites ont commencé par une école du dimanche due à la sollicitude de Mlle Leyenhufond, d'une des premières familles du pays, et qui n'a pas cru déroger en se faisant institutrice et journaliste. Elle rédige depuis dix ans une feuille, la *Revue du Foyer*.

Ces détails complémentaires nous sont fournis par le bulletin de la Ligue de l'enseignement que rédige M. Jean Macé (N° du 15 juillet 1870). Le mobilier scolaire de la Suède a été mentionné avec éloge par M. Nougaret; mais on aurait vu avec plaisir mentionner aussi les noms des hommes d'école qui ont fait faire des progrès réels à l'ameublement scolaire comme M. Sandberg, surintendant des écoles de Suède, sur les dessins duquel M. Etman de Stockholm a construit des pupitres-bancs très-ingénieux dont la hauteur peut être adaptée à la taille de chaque élève. Un autre modèle, dessiné par M. Meyerberg, permet à chaque élève d'avoir sa chaise et son pupitre et se trouve séparé de ses voisins.

Tout en parlant souvent et presque toujours de notre pays, n'oublions pas ce qui se fait dans les autres. C'est en s'isolant et en s'admirant trop qu'on se perd et c'est par la comparaison que l'on s'instruit.



L'enseignement populaire en France.

Distribution des prix à Chambéry.

La distribution des prix qui a eu lieu le 5 septembre aux Ecoles communales de Chambéry a été célébrée avec pompe en présence de plusieurs magistrats, de deux députés de la Savoie à l'Assemblée nationale et de nombre d'autres fonctionnaires, parmi lesquels se trouvait M. Bouvard, ancien inspecteur des Ecoles et officier d'Académie.

M. Joseph Rey a prononcé un discours où il combat la manie de tout apprendre de mémoire ou à coups de livres, la *science livresque*, comme disait ce grand forgeron intellectuel qu'on nomme Montaigne. M. Lubin, maire provisoire de Chambéry, a répondu par des remerciements adressés au directeur et aux instituteurs. M. Boissier, qui remplaçait le préfet absent,

a prononcé quelques paroles marquées au coin de cet esprit de sagesse que les malheurs de la France ont de plus en plus développé chez les hommes qui pensent :

« Ce n'est pas sans un sentiment secret de satisfaction, je dirai même de joie, qu'on assiste au renouvellement intellectuel et moral de la patrie, renouvellement qui ne peut s'accomplir d'une manière efficace que par le fait d'une éducation vraiment sérieuse donnée à nos jeunes générations. »

M. Parent, député de la Savoie, dans un discours très-applaudi et vraiment remarquable, que nous citons en partie, s'associe aux éloges du magistrat municipal, pour l'École et les instituteurs. Il profite de l'occasion pour tracer le tableau d'une vraie République, qui est bien loin de confondre sous un même niveau le travail et la paresse, l'économie et la dissipation, l'honnêteté et l'inconduite. La République, dit M. Parent, veut le respect de tout et de tous... Egalité dans la devise républicaine signifie simplement égalité devant la loi.

M. Parent passe ensuite en revue ce qui manque à l'École en fait d'appareils, de machines ; il parle des écoles de perfectionnement des Allemands. Il se prononce en faveur de l'instruction obligatoire et réfute les imputations et d'impiété dirigées contre l'École laïque. M. Parent félicite Chambéry d'avoir pris l'initiative de la réforme des Ecoles et de l'enseignement communal laïc. « Ce sera, dit M. Parent, l'éternel honneur de la population de Chambéry d'avoir devancé ce mouvement.

« Depuis 60 ans, que faisons-nous en France pour l'instruction primaire ? Nous prodiguons les ressources du budget à la justice, aux cultes, à l'armée ; la pensée et ses manifestations sont sévèrement surveillées, et cependant, il en est qui imputent nos malheurs à l'esprit moderne, d'autres à un affaiblissement des sentiments religieux, il en est enfin qui sont allés jusqu'à accuser d'infériorité notre race si brave, cette race latine qui en deçà et au delà des Alpes a fait la civilisation moderne, qui a eu toutes les grandes initiatives !

« Je ne veux pas discuter ici ces accusations, il me suffit de remonter à la véritable source. Pendant qu'à grand'peine et presque avec regret on consacrait en France une trentaine de millions à l'instruction primaire, les Etats-Unis, avec une population inférieure, dépensent 452 millions, l'Allemagne notre ennemie, verse dans l'instruction primaire le plus clair de ses recettes ; au siècle dernier le grand Frédéric créait des écoles normales primaires et on songe à en fonder une en ce moment à Paris où il n'en existait aucune.

« Notre instituteur n'est ni rémunéré, ni encouragé, ni protégé : quel homme en Allemagne se condamnerait au rude labeur de l'enseignement pour 7 à 8 cents francs par an, sans espoir d'avancement sérieux, sans grande certitude d'une retraite ?

« Aussi sur 100 habitants de la France 42 ne savent ni lire ni écrire, et sur

les 58 autres combien sont classés comme lettrés uniquement parce qu'ils savent épeler et assembler les lettres de leur signature! Combien d'autres encore qui, plus lettrés, oublient faute de livres; car jusqu'à présent la bibliothèque communale a-t-elle existé en France? Non, il y a même des gens qui redoutent de voir un livre entre les mains du travailleur des champs ou de la ville, et à quoi bon l'instruction sans ce complément : le livre?

« Il faut que notre race, à qui on l'a contesté, soit douée d'une vitalité bien énergique pour avoir pu résister à un pareil régime.

« Les statistiques dressées chaque année par M. le ministre de la justice eussent dû éclairer les gouvernements.

« Sur 100 accusés, on compte complètement illettrés (1)	36
« Sachant imparfaitement lire et écrire	44
Total . . .	<u>80</u>
« Sachant bien lire et écrire., . .	16
« Ayant reçu une instruction supérieure	4
Total . . .	<u>20</u>

« Ainsi plus il y a d'instruction, plus il y a de moralité; l'ignorance est la grande pourvoyeuse des prisons, l'entretenir c'est donc entretenir l'immoralité, et la religion ne semble-t-elle pas impuissante, à elle seule et sans l'aide de l'instruction? Nous préférons conclure que plus l'œuvre de l'instituteur sera efficace, plus aisée sera celle du ministre des cultes, il n'y a donc ni opposition ni antagonisme entre ces deux grandes forces morales, l'instruction et la religion.

« Pendant que nous délibérons si l'instruction sera obligatoire, c'est-à-dire si le père de famille *continuera d'avoir le droit de vie ou de mort sur l'intelligence de l'enfant*, l'Allemagne depuis longtemps a déclaré obligatoires même les cours d'adultes, même les cours du dimanche : pas un seul illettré dans les états héréditaires de la maison de Prusse, pas même un pour cent dans les autres provinces, à la réserve du grand-duché de Posen qui compte 41 illettrés sur 100 habitants.

« Nos efforts seront-ils sans résultat? Le mouvement en faveur de l'instruction est trop universel pour que je me laisse aller au découragement.

« Que chacun fasse son devoir dans la mesure de ses forces; il s'agit de l'avenir de notre chère France. Ce sera un combat, a dit M. Jules Simon à la Sorbonne : ici, nous le savons, c'est une rude bataille.

« Plus un parti est honnête, retenez-le, enfants, pour juger plus tard les hommes et les partis; plus un parti est honnête, plus il est dévoué à l'instruction populaire, plus il la veut répandue à flots : elle donne l'indépen-

(1) *Compte général de l'Administration de la justice criminelle en France, etc.* Chiffres de 1867, 1868, 1869.

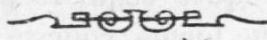
dance de la conscience, elle fait le jour sur tout et sur tous et met ainsi chacun en mesure de juger, de discerner la vérité de l'erreur.

« Aux yeux des républicains, l'instruction populaire est le premier devoir de l'Etat, non-seulement parce que la loi fait de chaque citoyen un souverain lorsqu'il dépose un bulletin de vote, mais encore parce que nous voulons nous imposer par la conviction et par la vérité, et enfin parce que nous croyons que l'instruction aura seule assez de puissance pour protéger la République et avec elle la France contre le désordre, contre les mauvaises et les folles passions, de quel côté qu'elles puissent menacer.

« Vous achèverez l'œuvre commencée au milieu des plus grandes douleurs; vous êtes, enfants, la France de l'avenir. La tâche de la régénération actuelle a été bien rude, elle a expié cruellement ses défaillances pendant vingt années, que cela vous soit un exemple : cependant les ruines de la défaite et celles de la plus odieuse des guerres civiles se réparent, et lorsqu'on la croyait à jamais perdue, la France étonne le monde par sa vitalité, la confiance en elle est plus absolue que jamais, c'est par le travail qu'elle se relève, à aucune époque son industrie et son commerce n'ont été aussi florissants; qu'elle persévère, et votre tâche sera facile, c'est notre vœu le plus cher, mais je ne puis rappeler cette merveilleuse résurrection sans redire devant vous, pour que vous le graviez dans votre mémoire, le nom du grand citoyen qui aspire, j'en ai l'espoir assuré, à la gloire si pure de Washington, le nom de M. Thiers, le président de la République, retenez-le, enfants, comme le nom d'un des bienfaiteurs de la France.

« Le bon sens populaire et l'instruction accompliront l'œuvre républicaine, et c'est parce que j'en ai l'énergique conviction que je salue, enfants, du fond de mon cœur, cette belle fête, la fête des Ecoles, comme la plus grande de nos fêtes nationales, la véritable fête d'un pays républicain ! »

On le voit par les paroles de M. Parent, les bons esprits en France ne se font pas illusion sur la principale cause des revers de ce grand pays et ils n'en sont pas non plus à ignorer comment les nations se relèvent. Malheureusement ces bons esprits sont en minorité.



CORRESPONDANCE

Grandson, le 7 décembre 1872.

C'est avec un certain étonnement, une douloureuse surprise, que j'ai lu la lettre de M. Gaillard de Riex, publiée dans le dernier numéro de l'*Educateur*, car je ne m'attendais pas à voir paraître un nouveau journal d'éducation dans notre canton, puisque, à mon point de vue, celui de la Société des instituteurs de la Suisse romande, me paraissait suffisant pour satisfaire aux

aspirations des régents et des amis de l'instruction. Souvent, et fort souvent, l'*Educateur* s'est adressé à l'activité des instituteurs pour les engager à alimenter ses colonnes; mais ses appels n'ont souvent rencontré que de la tiédeur; on a même rémunéré les bons articles et l'on serait encore disposé à le faire. Ce que l'on a recueilli, c'est de l'indifférence ou de sourdes critiques. Et tout d'un coup, sortent comme d'une mine merveilleuse, une phalange d'instituteurs qui, porteurs d'articles précieux, qu'ils cachaient soigneusement dans leurs pupitres, vont féconder dans une feuille nouvelle, le champ de l'éducation, en disant ce que notre journal n'a pas pu dire parce qu'on ne le lui a jamais offert. Je n'augure pas grand chose, de la nouvelle publication. N'aurait-il pas mieux valu, pour plus d'harmonie, s'entendre avec l'*Educateur*, le drapeau des instituteurs romands, et chercher de le rendre, par ces nouvelles forces qu'on nous révèle, de plus en plus conforme aux aspirations des régents et en rapport avec les obligations qu'on leur impose? C'est mon opinion, et je recommande à mes amis et collègues du canton de Vaud de ne pas abandonner le cher journal auteur de la belle devise: *Dieu, Humanité, Patrie!* Appuyons-le de toutes nos forces et nous y trouverons toujours assez d'aliments pour nos esprits et nos cœurs tout en conservant l'emblème qui les a fait battre à Fribourg, à Lausanne, à Neuchâtel et Genève, et qui bientôt nous appellera à serrer les mains de nos amis du Jura bernois.

Recevez mes fraternelles salutations,

H. BERNEY,
président de la section vaudoise.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Notions élémentaires de Cosmographie, par A. GILLIÉRON, maître de mathématiques à l'École industrielle de Ste-Croix. — Lausanne, chez H. Mignot, éditeur. Pré-du-Marché, 5. — 1872. 56 pages.

M. Gilliéron est connu déjà par un traité élémentaire de géométrie et du toisé. Il offre maintenant aux instituteurs un ouvrage de 56 pages destiné à compléter les notions géographiques acquises par les élèves à l'école primaire. En 19 chapitres, sous une forme concise et dégagée de toute prétention scientifique, l'auteur a su grouper les faits les plus instructifs concernant notre système solaire et les phénomènes variés qui s'y rattachent. Une carte céleste est jointe à l'opuscule pour donner un aperçu des principales constellations qui attirent nos regards dans l'hémisphère nord. Ce résumé des connaissances acquises jusqu'à ce jour sur un sujet aussi instructif est de nature à mériter l'intérêt des instituteurs suisses qui aiment à consulter et à employer dans leurs classes les ouvrages nationaux, généralement conçus dans un excellent esprit.

A. G.

Leçons de calcul. — Arithmétique. — Première partie. Calcul numérique, par G. OLTRAMARE, professeur à l'Académie de Genève. — Genève, librairie Desrogis, rue du Rhône, 13. — 1872. — fr. 3,50.

Ce manuel sera composé de deux parties. La première que nous annonçons s'occupe du calcul numérique, c'est-à-dire des procédés à l'aide desquels on peut effectuer les différentes opérations qui constituent l'arithmétique proprement dite. Une deuxième partie traitera de l'algèbre et de ses procédés, des propriétés des nombres et de plusieurs théories d'une importance majeure.

Cet ouvrage n'est point rédigé au point de vue populaire, car l'auteur s'adresse « soit aux personnes qui se destinent à l'enseignement, soit à celles qui se vouent à des carrières demandant une étude sérieuse des sciences mathématiques. »

Selon nous, M. Oltramare a fait un travail attrayant, et qui, tout en exigeant des lecteurs une culture assez développée, répond au but proposé. Dans un sujet souvent traité, l'auteur a su être neuf, surtout en ce qui concerne les nombres premiers, les extractions de racines et les problèmes. Ces derniers pourront exercer la réflexion de tous ceux qui aiment les combinaisons mathématiques. En somme, le but élevé de l'ouvrage, la clarté et la précision du style, la logique des raisonnements contribuent à faire de cette publication un travail réellement utile et sérieux. A. G.

La théorie musicale, chiffre et portée, par ALPHONSE MEYLAN.

Georges Bridel, éditeur à Lausanne.

M. le professeur Meylan vient de condenser dans ce petit volume les principes de l'Ecole dont il est, en Suisse, un des plus chauds partisans. Après avoir donné quelques définitions générales, l'auteur expose la théorie de l'intonation, puis celle de la mesure et termine par des notions sur la portée et l'indication des moyens de transcrire en chiffres l'ancienne notation; en outre, divers chants ou exercices de lecture complètent ce manuel qui, hâtons-nous de le dire, se distingue par une grande clarté et beaucoup de précision. M. Meylan s'y montre, comme dans son précédent ouvrage, un véritable pédagogue, désireux avant tout d'être compris des élèves auxquels il s'adresse. Ses définitions sont simples en même temps que parfaitement justes. Il a banni de son livre les vieilles formules si peu logiques parfois et, dans tous les cas, si peu intelligibles pour les enfants. Aussi, nous ne doutons pas que ce livre ne soit bien accueilli des instituteurs et de tous les amis de la réforme musicale: ils y trouveront tout ce qu'il est important de connaître pour un enseignement rationnel du chant dans nos écoles. J. P.

Nouvelle grammaire française, par CHABERT, agrégé de l'Université.

Cartonné 4 fr. 50. — Paris Cusset, 1872. — 388 pages.

Cette grammaire a fait l'objet d'un rapport à la Société élémentaire et dans lequel on signale comme partie neuve du livre les parties supplémentaires qu'on y trouve, quelques-unes des figures qu'on ne trouve que dans les traités de rhétorique, et que l'auteur a mises à la portée des élèves par des exemples faciles à saisir. M. Chabert a consacré aussi un chapitre spécial à l'orthographe où il initie les jeunes esprits à la dérivation, aux homonymes, par de nombreux exemples et au moyen de tableaux rédigés par ordre alphabétique.

Premiers éléments de la langue française sur un plan entièrement nouveau, avec de nouveaux exercices d'application et d'intelligence, par N. C. Première partie composée de 160 exercices formant plus de 450 devoirs. Paris, Maugars. 1868, in-12, cartonné, 120 pages.

La grammaire de M. N. C. nous paraît bien conçue et claire. C'est une combinaison de la Lexicologie de Larousse avec des exercices variés et des explications tout à fait à la portée de l'enfance. Mais l'ouvrage n'en est qu'à sa première partie, et pour bien juger du système, il faudrait avoir un ensemble sous les yeux.

Atlas scolaire, de WETTSTEIN, en 12 cartes, rééditées par RANDEGGER, à l'usage des écoles du canton de Zurich, par ordre et aux frais de la Direction de l'Instruction publique. — Prix 1 fr. 35.

L'atlas Wettstein se compose de douze cartes seulement, mais riches, chacune de plusieurs figures géographiques, relatives soit à la géographie mathématique, astronomique, soit à celle du lieu natal (*heimatkunde*), soit à la géographie générale des diverses parties du monde.

La Suisse, dans son ensemble, est représentée par deux cartes, dont l'une nous offre les eaux et les montagnes, l'autre les divisions politiques, les voies de communication, les localités avec leurs noms, et l'indication des hauteurs. Outre ces cartes d'ensemble, on trouve dans cet atlas, des cartes spéciales dont une est consacrée à la commune de Hedingen prise pour modèle de la *Heimatkunde*, une seconde au plan de la ville de Zurich, une troisième au Righi, une quatrième au Glarnisch. Le groupe du Gotthard et celui du Mont-Rose, la structure des montagnes, les langues et la densité de la population sont également figurés dans l'atlas.

Les diverses parties du monde en revanche n'occupent chacune qu'une ou deux cartes. Mais les cartes sont accompagnées de plans, de cartes spéciales réduites, d'un grand intérêt, et qu'on ne trouve ordinairement que dans les ouvrages qui ne sont pas à la portée de chacun.

Mais ce n'est pas seulement par le choix et la richesse des détails que se

distingue l'atlas Wettstein; c'est aussi par une exécution tout à fait soignée et extrêmement nette, remarquable, tant au point de vue topographique que sous le rapport de la pédagogie. Cet atlas est une œuvre d'art et de science en même temps; elle nous paraît seulement trop scientifique pour une école primaire. Quelques erreurs ont cependant été relevées par les connaisseurs, on en a signalé entr'autres dans l'orographie de la Finlande, des régions polaires. On a fait remarquer que la grande voie ferrée Moscou-Nidjni-Novogorod qui relie la Russie centrale et occidentale au Volga et à l'Asie, et le système turc qui met en communication l'Europe avec l'Archipel et la mer Noire, ne sont pas indiqués, tandis que la grande route du commerce européen qui part de Vienne et se dirige vers Paris, est censée passer par Berne.

Mais ces imperfections et quelques autres du même genre ne peuvent contrebalancer les mérites de l'atlas Wettstein, que son prix minime achève de mettre à la portée de toutes les bourses, grâce, par exemple, à la munificence éclairée de la Direction de l'Instruction publique de Zurich.

A. DAGUET.

Les parties du discours mises à la portée des enfants, accompagnées de contes et de fables et de nombreux exercices, par HOFFET, ancien chef d'institution, et Manuel de l'élève, ouvrage approuvé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Vaud, 124 pages. — Le même ouvrage plus étendu et avec le corrigé des parties du discours et les explications nécessaires, formant le Manuel de l'Instituteur et la méthode à suivre, leçon par leçon. — 220 pages. Broché 2 fr. 50.

Le nom de M. Hoffet est connu dans la bibliographie pédagogique, et l'ouvrage sur lequel nous rappelons l'attention des instituteurs leur est connu depuis longtemps. Nous approuvons l'idée de faire chercher à l'élève ce qu'il est capable de trouver par lui-même, ainsi que les contes et fables qui servent d'application aux règles et qui peuvent servir à orner l'esprit de l'enfant en même temps qu'une matière appropriée à l'enseignement et à l'analyse. Mais certaines définitions pourraient gagner en clarté, celle entr'autres de ces substantifs par lesquels nous « désignons (c'est l'auteur qui parle) les « choses qui n'ont qu'une existence idéale, c'est-à-dire les qualités (aussi bien « que les actions), qu'en faisant abstraction des objets auxquelles elles appar- « tiennent, nous nous représentons dans l'idée comme ayant une existence « propre, telles que *longueur, largeur, bonté, etc.*

Cette définition prolixie et confuse n'est à coup sûr pas à la portée de l'enfance et manque de clarté comme de simplicité et de justesse. Ces définitions même en général, ne conviennent pas à de jeunes esprits et doivent être amenées plutôt qu'inculquées au premier âge. Nous ne sommes plus ici dans l'esprit de la méthode inventive que l'honorable auteur fait profession de

mettre en œuvre dans sa préface, et à laquelle il a été plus fidèle en général dans ses manuels et les ouvrages remarquables qui lui ont valu les éloges du Père Girard. Aux yeux du célèbre pédagogue, M. Hoffet de Lyon était l'un des plus sérieux pédagogues de la France.



PARTIE PRATIQUE

QUESTIONS D'HISTOIRE

Si, au lieu de questions d'histoire, nous donnions à nos lecteurs à deviner des rébus, des logogriphes, des charades, on verrait, comme dans certains journaux, affluer les solutions. C'est un assez triste symptôme que les progrès de l'esprit *calembourique* même parmi ceux que leur vocation devrait rendre moins frivoles. Mais comme il ne s'agit que d'histoire, les réponses n'abondent pas. A cette grande question : Quels sont les événements de l'histoire des dix dernières années qui ont exercé sur les destinées de l'humanité ? nous n'avons reçu qu'une seule réponse émanant d'un instituteur jurassien, la voici :

« Je pense que ces deux événements sont l'unification de l'Allemagne et celle de l'Italie. Ces deux événements ont changé complètement la face de la politique européenne. L'Allemagne, longtemps paralysée par le morcellement, est devenue compacte et exercera une prépondérance qui naguère appartenait à la France et précédemment à l'Angleterre, regardée depuis la chute de Napoléon comme la première et la plus influente des puissances européennes. Pour l'Italie, l'unité l'appelle aussi à de grandes destinées, et cette reine des arts redeviendra peut-être aussi une grande puissance politique, une Rome nouvelle, la reine de la Méditerranée, que sais-je ? »

L'auteur de cette solution n'a pas bien lu notre question. Autrement, au lieu de parler de l'unification de l'Italie et de celle de l'Allemagne, il aurait songé à l'émancipation des serfs en Russie et à celle des esclaves en Amérique. Sans contester la grandeur et l'importance des deux grands événements politiques que signale notre correspondant, nous n'avons besoin, je pense, que de signaler ces deux émancipations pour en faire comprendre la portée humanitaire incalculable en même temps que la beauté morale. Ce sont là des milliers et des milliers d'hommes rendus à la possession d'eux-mêmes, à la dignité humaine ; c'est la fin d'un épouvantable état de choses qui a coûté des larmes de sang à des portions considérables de l'espèce humaine. Ce sont des actes de réparation trop tardive, hélas ! mais non moins glorieuse pour ceux qui les ont accomplis, et l'éternel, l'impérissable honneur du consulat d'Abraham Lincoln et du règne d'Alexandre II. Le nom du premier est inscrit en lettres d'or dans l'histoire, non-seulement de l'Union américaine, mais dans les annales du genre humain tout entier. Le nom d'Alexandre II

y vivra aussi, mais serait bien plus grand, si nous pouvions songer à la Russie sans voir se lever à côté d'elle le fantôme sanglant de la Pologne désolée :

- Le Czar se dit magnanime,
- Des serfs il a brisé les fers,
- Mais à Varsovie on opprime.

A. D.

Solution des problèmes contenus dans le n° 22 de l'Éducateur.

ARITHMÉTIQUE.

1^{er}. Pour résoudre ce problème il faut en premier lieu déterminer le prix d'un litre de chaque espèce de vin pur, et en second lieu calculer, au moyen des valeurs trouvées, dans quelle proportion ces deux vins ont été réunis dans le mélange des 48 litres, qui n'est en quelque sorte que le prétexte du problème.

Le mélange obtenu après l'addition des deux litres de la seconde espèce de vin valant $14 \frac{44}{55}$ sous le litre et en tout fr. 39,30, soit 786 sous, renfermait $786 : 14 \frac{44}{55} = 55$ litres; le mélange précédent n'en comptait donc que $55 - 2 = 53$, valant en tout $14 \frac{16}{17} \times 51 = 762$ sous; d'où 24 sous de différence entre la valeur du 1^{er} mélange et celle du second. Cette différence, causée par le prix des deux litres ajoutés au 1^{er} mélange, nous indique que le litre de la deuxième espèce de vin pur vaut 12 sous. De plus, si des 762 sous, prix des 51 litres du 1^{er} mélange, on retranche 12 sous, prix du litre ajouté à ce que contenait d'abord le tonneau, on obtient la valeur de ce contenu primitif; de là 750 sous les 50 litres, soit 15 sous le litre de la première espèce de vin pur.

Il ne reste plus maintenant, pour résoudre la seconde partie du problème, qu'à employer un des procédés des règles d'alliage. Nous n'indiquerons le suivant que pour compléter notre solution : Le litre du mélange devant revenir à fr. 34,80 ou 696 sous : $48 = 14 \frac{1}{2}$ sous, il se produit une différence de $2 \frac{1}{2}$ sous en moins pour un litre à 12 sous, différence qui devra être compensée par 5 fois la différence en plus d'un $\frac{1}{2}$ sou produite par l'addition d'un litre à 15 sous. Ce qui oblige de réunir les deux qualités dans la proportion de 1 litre à 12 sous et de 5 litres à 15 sous; d'où $48 : 6 = 8$ fois cette proportion dans le mélange qui nous occupe; d'où enfin 40 litres de la première espèce de vin pur et de 8 litres la seconde.

2^o Le prix total de la robe équivaut, suivant les données du problème, à celui de $12 + 1 \frac{3}{7} + 1 \frac{3}{7} = 14 \frac{6}{7}$ aunes de l'étoffe employée. Alors le prix d'une aune étant de $52 : 14 \frac{6}{7} =$ fr. 3,50, celui de la façon sera $3,50 \times 1 \frac{3}{7} = 5$ fr., dont la 10^{me} partie ou 50 centimes forme la gratification de l'apprentie. Divisant cette quantité par 8 h. 20 min., on obtient 6 centimes, gagnés par l'apprentie dans une heure.

GÉOMÉTRIE

1° Surface du triangle : $\frac{50 \times 37,50}{2} = \text{mèt. } 937,50$; d'où valeur du triangle :

$$\text{fr. } 15 \frac{1}{3} \times \text{ares } 9,375 = \text{fr. } 143,75.$$

2° Ici la longueur de l'hypoténuse manque; mais on sait qu'elle est égale à la racine carrée de la somme des carrés construits sur les deux autres côtés du triangle :

$$\sqrt{(37,50)^2 + (50)^2} = \text{mèt. } 62,50.$$

le pourtour est donc $37,50 + 50 + 62,50 = 150$ mè.; d'où

$$150 : 2,50 = 60 \text{ saules.}$$

3° La ligne demandée, perpendiculaire à l'hypoténuse, n'est autre que la hauteur du triangle quand l'hypoténuse est considérée comme base; donc :

$$\frac{837,50 \times 2}{62,50} = 30 \text{ mè. pour distance du sommet de l'angle droit à l'hypoténuse.}$$

A. YERSIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise élu aux dernières conférences générales vient de se constituer dans la personne de M. Tripet, Fritz, instituteur à Neuchâtel, président, Bertrand, vice-président, Fallet, caissier, Matthey, Alphonse, et Paux, secrétaires. Les questions posées pour l'année prochaine sont les suivantes :

1° Caractères d'un bon enseignement élémentaire. Son importance, son étendue. Traiter la question au double point de vue de l'acquisition des connaissances et du développement des facultés intellectuelles. — 2° Du chant; de son importance à l'École; motifs pour l'instituteur de cultiver cet art. Examen des principales méthodes d'enseignement. — Programme et matériel d'un cours de sphère pour l'enseignement dans l'école primaire à tous ses degrés. — 4° Quels sont les moyens de former l'instituteur? — Les écoles normales sont-elles absolument nécessaires? et, en cas d'absence de ces établissements, par quoi pourrait-on y suppléer? (Question proposée par le Comité de la Société romande).

Les sujets de concours sont les suivants : 1° Cours de comptabilité pour l'école primaire. — 2° Notions élémentaires de sciences naturelles ou d'économie agricole. — 3° Sujet littéraire : le Jura.

Chants à étudier : Les N^{os} 11, 12, 13, 14, 15, 16, 26, 30, 43, 46 et 55 du Nouveau recueil.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.